

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2026
--

DÉLÉGATION À L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE
DIRECTION DE L'ANIMATION LOCALE

N° de l'ordre du jour : **10**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel MORANDIERE

Subvention exceptionnelle à l'Association Comité des Foires - Salon du Livre Jeunesse 2026

EXPOSE

Rappel du contexte :

Chaque année, la Ville de Chalon-sur-Saône, octroie des subventions au secteur associatif pour la réalisation d'actions ou de projets d'intérêt général notamment pour des activités sportives, culturelles, mais également dans d'autres domaines tels que la solidarité, le logement, etc.

Description du dispositif proposé :

Le Comité des Foires, en lien avec les éditions Eveil et Découvertes a organisé le Salon du Livre Jeunesse 2026 du vendredi 20 mars au dimanche 22 mars 2026 au Parc des Expositions de Chalon-sur-Saône ; il s'agissait de la 10^{ème} édition.

Ouvert à tous les âges, le salon accueille aussi bien les crèches que les lycéens, ainsi que les familles et les passionnés de livres.

Durant ce salon, près de 40 maisons d'édition sont présentes pour faire découvrir leurs ouvrages. Les visiteurs peuvent rencontrer auteurs et illustrateurs, échanger avec eux et repartir avec des livres dédiacés.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association Comité des Foires une subvention exceptionnelle de 1 900.00 € au titre de l'année 2026 pour la réalisation du Salon du Livre Jeunesse.

DECISION

Cadre juridique :

Vu les articles L.2121-29 et L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 9-1, 10 et 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Il est demandé au Conseil municipal :

- D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 900.00 € au titre de l'année 2026 à l'association « Comité des Foires »